



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 9 février 2005 (14.02)  
(OR. en)

6136/05

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2004/0045 (COD)

---

---

ENV 51  
CODEC 71  
OC 26

**NOTE POINT "I/A"**

---

du: Secrétariat général du Conseil  
au: Comité des représentants permanents/Conseil

---

Objet: Adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 94/62/CE relative **aux emballages et aux déchets d'emballages**  
**ORIENTATIONS COMMUNES**  
**Délai de consultation: 16.02.2005**

---

1. Le 25 février 2004, la Commission a transmis sa proposition au Conseil.<sup>1</sup>

Cette proposition vise à fixer un délai pour la mise en œuvre, dans les États membres qui ont adhéré à l'Union européenne en vertu du traité d'adhésion du 16 avril 2003, des nouveaux objectifs prévus par la directive révisée sur les emballages. Elle est fondée sur l'article 95, paragraphe 1, du traité.

2. Le 2 juin 2004, le Comité économique et social européen a rendu son avis.<sup>2</sup>
3. Le 17 novembre 2004, le Parlement européen a rendu son avis.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Doc. 6891/04 - COM(2004) 127 final.

<sup>2</sup> JO C 241 du 28.9.2004, pp. 20 et 21.

<sup>3</sup> Doc. 14915/04.

4. Le 24 novembre 2004, le Comité des représentants permanents a approuvé l'ensemble des amendements figurant dans l'avis du Parlement européen en première lecture.
5. Entre-temps, le texte du projet de directive a été mis au point par les juristes-linguistes du Conseil et du Parlement européen.
6. Il est demandé au Comité des représentants permanents d'inviter le Conseil à adopter, en point "A" d'une prochaine session, la directive dont le texte figure dans le document PE-CONS 3601/05.

---